



Document d'objectifs NATURA 2000

SITE FR 9412004

Commune de MANSO

ZONE DE PROTECTION SPECIALE DE LA HAUTE VALLEE DU FANGO

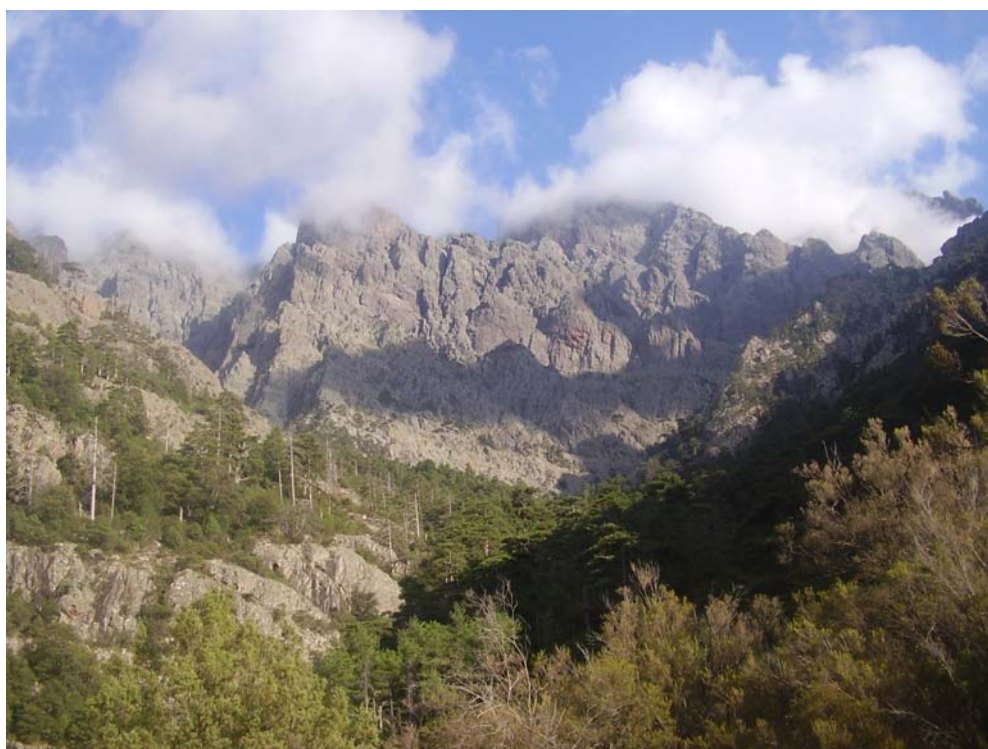


Photo P. SIMEONI PNRC

Maître d'ouvrage : Etat
Direction régionale de l'Environnement
19, Cours Napoléon 20 180 AJACCIO
☎ 04-95-51-79-70 ☎ 04-95-51-79-89
mèl: diren@corse.environnement.gouv.fr

Opérateur : Centre Régional de la propriété forestière de Corse Février 2008



SOMMAIRE

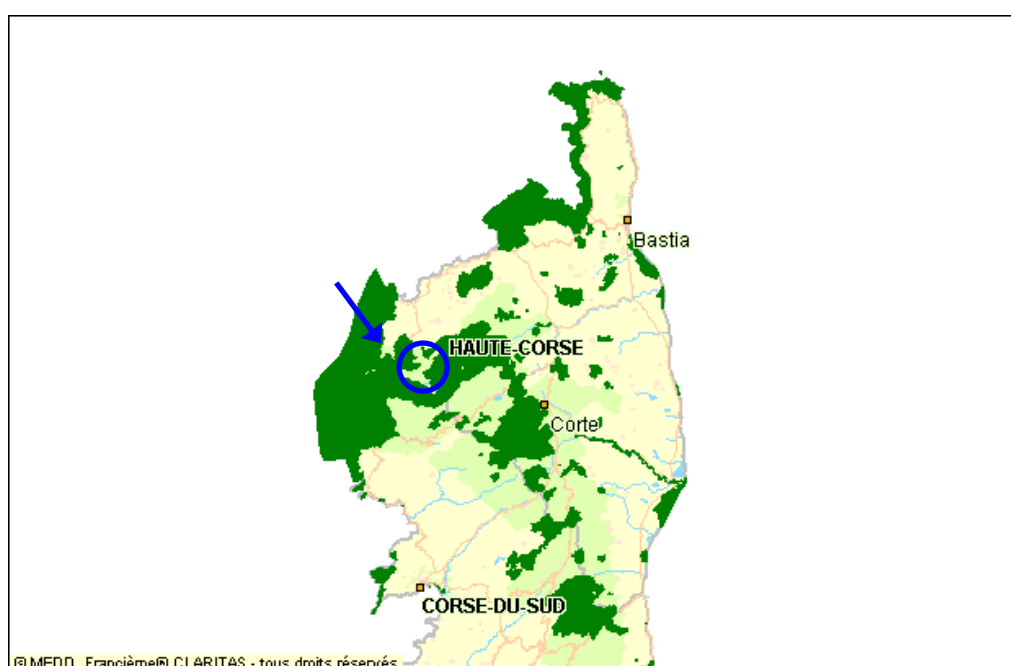
PREAMBULE	3
1 INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT	4
1.1 PRESENTATION DU SITE.....	4
1.1.1 Généralités	4
1.1.2 Protections réglementaires, zonages et inventaires	5
1.1.3 Statut du foncier.....	6
1.2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES	6
1.2.1 Description et cartographie des habitats.....	6
1.2.2 Inventaire et description des espèces.....	8
2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES.....	13
2.1 LE TOURISME	13
2.2 LES ACTIVITES FORESTIERES	13
2.3 LA CHASSE	13
2.4 LA PECHE	13
2.5 L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE	14
2.6 LES AUTRES PROBLEMATIQUES INHERENTES AUX ACTIVITES HUMAINES	14
2.6.1 Le foncier.....	14
2.6.2 Les incendies.....	14
3 HIERARCHISATION DES ENJEUX ET PROPOSITIONS DE GESTION.....	15
3.1 UNE HIERARCHISATION EN FONCTION DE LA VALEUR PATRIMONIALE	15
3.2 PROPOSITIONS DE GESTION ET FICHES ACTIONS	15
3.2.1 Méthode.....	15
3.2.2 Fiches actions.....	16
4 ANNEXES	26
4.1 ANNEXE 1 Habitats.....	26
4.1.1 A Cartographie des habitats.....	26
4.1.2 B Fiches des habitats d'intérêt communautaire	26
4.2 ANNEXE2 Espèces.....	26
4.2.1 A Fiches des espèces oiseaux d'intérêt communautaire	26
4.2.2 B Comptage Sittelle PNRC.....	26
4.3 ANNEXE 3 Bibliographie	26

PREAMBULE

Une Zone de protection spéciale est définie par la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE du Conseil de l'Europe en date du 2 avril 1979, comme (article 3) : « une des mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres auquel le traité est d'application ». La Haute vallée du Fango a été désignée comme Zone de protection spéciale en octobre 2003. Le site constitue un sous ensemble du Site SPN 9400577 dit « Rivière et Vallée du FANGO ».

Cette ZPS et son périmètre ont été définis par rapport à la zone sensible majeure (ZSM) d'une espèce : le Gypaète barbu. Il se trouve que d'autres espèces prioritaires sont présentes dans ce périmètre, même si ce dernier n'est pas forcément pertinent pour la conservation de ces espèces (autres que le Gypaète barbu). Il y a néanmoins obligation de tenir compte de ces espèces et de proposer des actions dans le cadre du DOCOB.

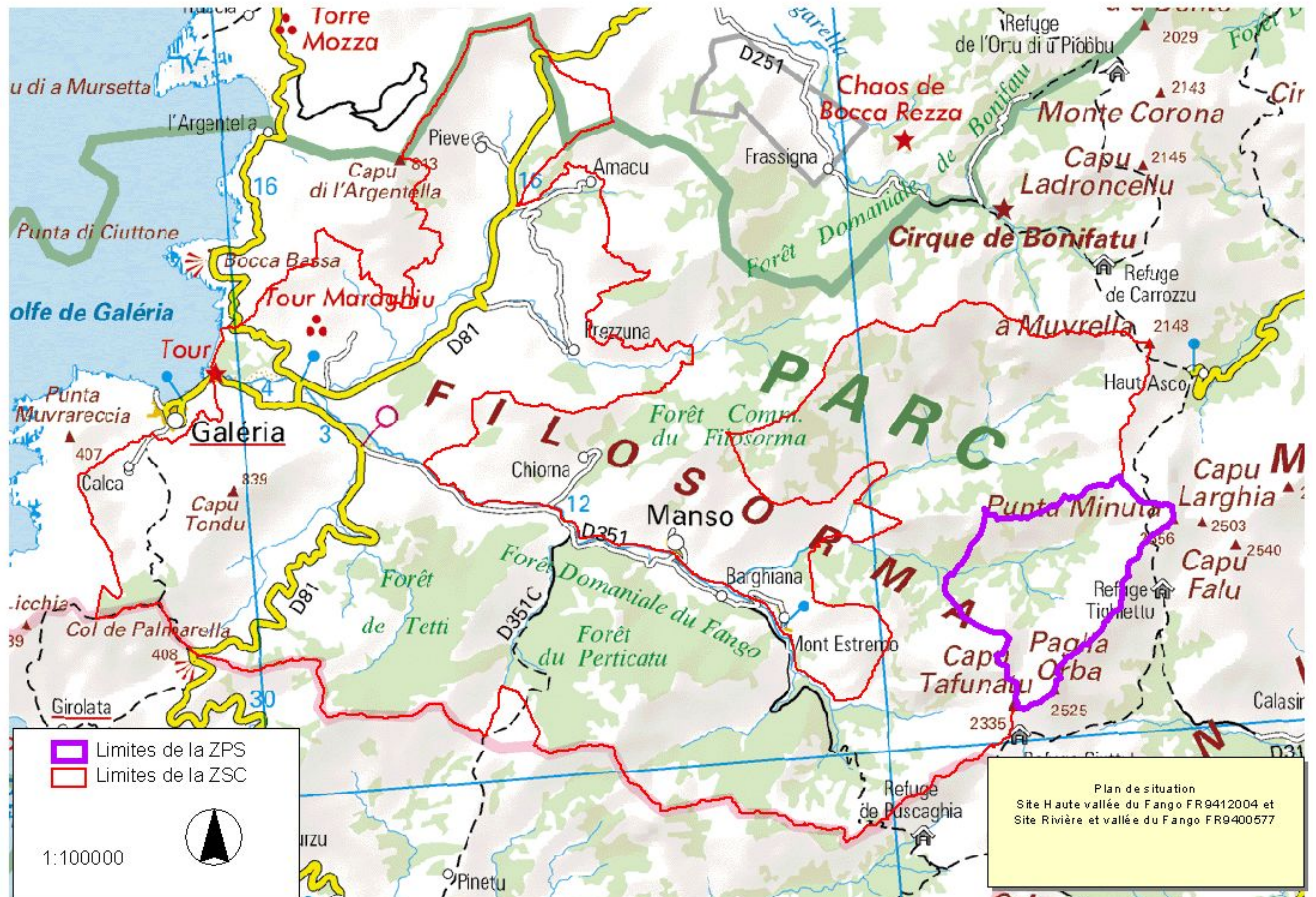
L'enjeu prioritaire de cette ZPS (et donc de ce DOCOB pour les propositions et la mise en œuvre des fiches actions) est le Gypaète barbu.



1 INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

1.1 PRESENTATION DU SITE

Limites du site



Soit un périmètre d'environ 17,4 km et une superficie de 1 278 ha.

1.1.1 Généralités

Pour les détails de sa description, le lecteur est renvoyé à la lecture du DOCOB de la zone spéciale de conservation « Rivière et vallée du Fango » n° FR9400577.

1.1.2 Protections réglementaires, zonages et inventaires

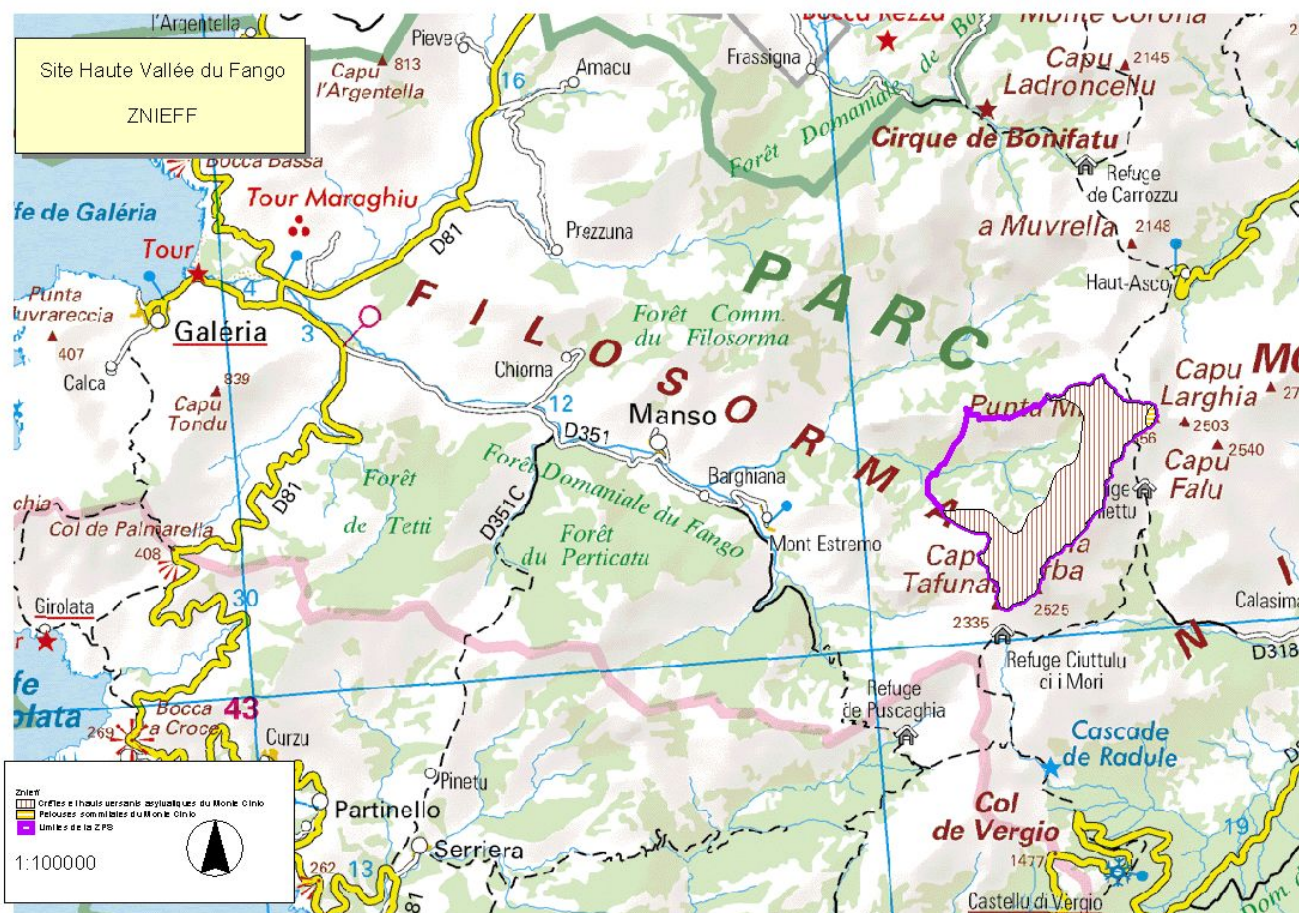
Ce site voit se superposer différents niveaux de protection dont la répartition est la suivante :

Nature de la protection ou de l'inventaire patrimonial	Surface sur le site (en hectares)	% du site
PNRC	1 278	100
Réserve MAB FANGO	1 278	100
Forêts communales Filosorma,	1 278	100
ZNIEFF de type I ou II	660	52
Zone de protection spéciale « Haute vallée du FANGO »	1 278	100

Source Observatoire de l'environnement de la Corse

Le site de la vallée du FANGO est répertorié dans plusieurs inventaires ZNIEFF (Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique) :

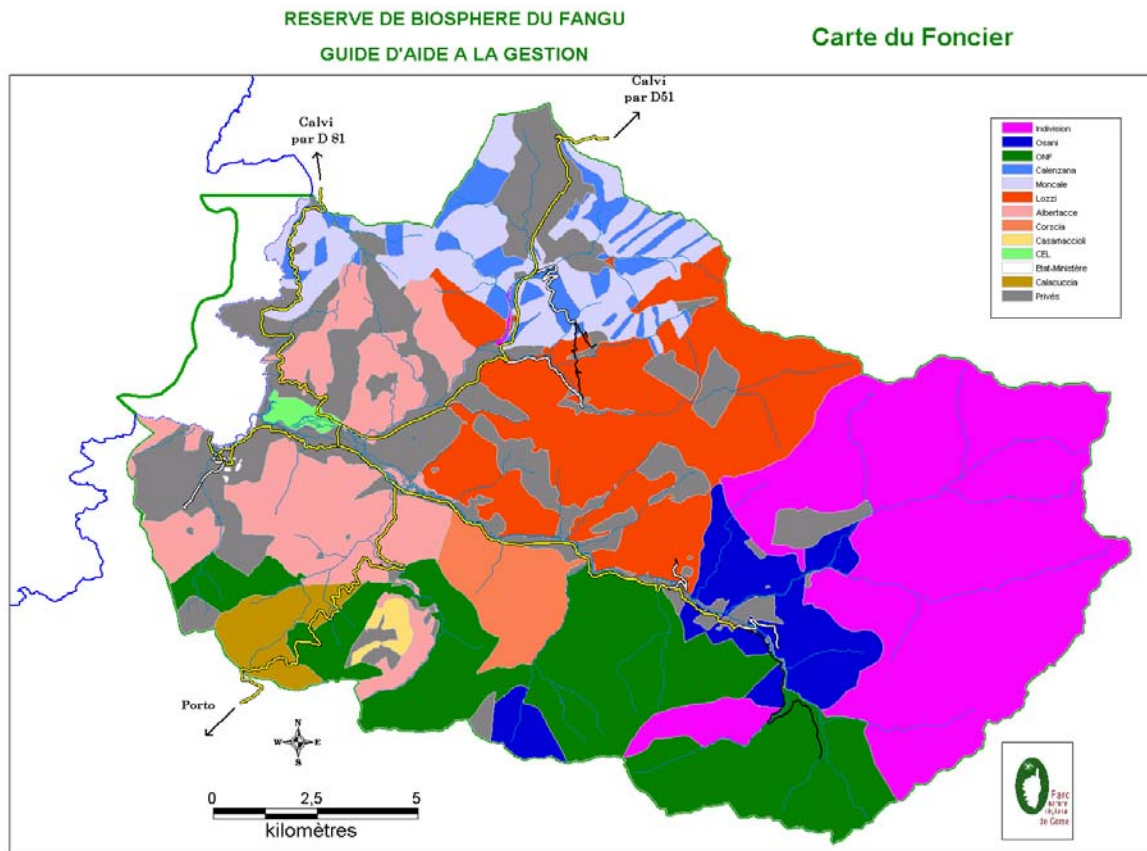
- La première est intitulée : « Crêtes et hauts versants asylvatiques du Monte Cinto ». Elle est de type II, son numéro est 0114 et sa surface 30 650 hectares dont 653 ha dans la Haute Vallée du FANGO.
- La seconde est intitulée « Pelouses sommitales du Monte Cinto ». Elle est répertoriée sous le numéro 01140001 et représente 7 hectares sur les 254 hectares concernés.



Source Observatoire de l'environnement

1.1.3 Statut du foncier

Le site représente une surface de **1 278** hectares en forêt communale indivise du Filosorma propriété des communes dites du Niolo (Corscia, Calacuccia, Casamaccioli, Lozzi et Albertacce).



1.2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

1.2.1 Description et cartographie des habitats

La description des habitats d'intérêt communautaire est détaillée précisément en annexe 1.a. Une cartographie fournie en annexe 1.b les délimite au 1/25 000^{ème}. Cette cartographie a été élaborée à partir de :

- ☐ La cartographie réalisée en 1979 par la société SODETEG « Eléments pour un zonage agro-sylvo-pastoral de la Corse » à la demande du service régional d'aménagement forestier.
- ☐ La cartographie établie par l'Inventaire forestier national datant de 1985.

La cartographie a été affinée par l'interprétation de la photo de l'IFN de 2001 et de la photo aérienne de l'Institut géographique national prise en 2002 et enfin par des visites de terrain. Elle peut être modifiée sur proposition des membres du Comité de pilotage. On peut les classer ainsi par ordre d'importance en surface :

INTITULE DE L'HABITAT	CODE NATURA	SURFACE
Pelouses des hautes montagnes de Corse	6170	150,70 ha
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110	39,52 ha
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	2,02 ha
Forêts à <i>Quercus ilex</i> (Chênes verts)- La Yeuseraie corse à <i>Galium scabrum</i>	9340	108,26 ha
Pinèdes corses de Pin laricio - Peuplements supra-méditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente (1) -Peuplements clairs d'adret de Pin laricio à Anthyllide faux hermannia (2)	9530	149,34 ha
TOTAL HABITATS		449,84 ha

Aulnaie odorante	5,56 ha
Bétulaie	0,05 ha
Falaises continentales et rochers exposés	822,15 ha
TOTAL AUTRES MILIEUX	827,76 ha
TOTAL GENERAL	1 277,60 ha

1.2.1.1 Les pelouses des hautes montagnes corses (6170)

Il s'agit des prés de l'étage subalpin à alpin plutôt méso-xérophiles à mésophiles en adret ou en ubac ayant en commun la Luzule d'Italie (*Luzula spicata subsp italica*), le Plantain sarde (*Plantago sarda*) et la Sagine poilue (*Sagina pilifera*).

1.2.1.2 Les éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (8110)

Cet habitat occupe la partie sommitale de la vallée, la végétation y varie en fonction de la taille des éléments composant les éboulis et de l'exposition. Les espèces végétales qu'on y trouve relèvent de la strate herbacée. Il s'agit principalement selon GAMISANS de l' Oxyrie à deux stigmates (*Oxyria digyna*) et du Doronic à grandes fleurs (*Doronicum grandiflorum*) en ubac et du Gaillet à racines chevelues (*Galium cometorhizon*) et de la Fétuque des Alpes (*Festuca alpina*) en adret.

1.2.1.3 La yeuseraie corse à *Galium scabrum* (9340)

La chênaie est plus ou moins dense, en fonction de la fertilité des sols, des coupes effectuées dans une gestion antérieure. Lorsqu'elle est dense (recouvrement supérieur à 75%), la strate arborée comporte le Pin maritime (*Pinus pinaster*) et le Pin laricio (*Pinus nigra var laricio*). La strate arbustive est peu représentée, parfois par la Bruyère arborée (*Erica arborea*) et le Filaria (*Phyllirea latifolia*).

1.2.1.4 La végétation chasmophytique des pentes rocheuses (8220)

En montagne, selon GAMISANS, cet habitat est représenté par trois types d'associations. A l'étage supraméditerranéen on trouve notamment l'Armérie à tête blanche (*Armeria leucocephala*) et la Potentille de Sardaigne (*Potentilla crassinervia*). Aux étages montagnards, cryo-oméditerranéen, subalpin et alpin sont présentes la Fétuque (*Festuca sardoa*) et la Raiponce dentée (*Phyteuma serratum*). A l'étage alpin supérieur domine la Drave des frimas (*Draba dubia*).

1.2.1.5 Les peuplements supra méditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente (9530-1)

Mitoyenne de la formation végétale qui précède, la pinède à Pins laricio est haute (plus de 20m) avec un fort recouvrement qui empêche pratiquement l'existence d'une strate arbustive seulement composée de Bruyère arborescente (*Erica arborea*). Dans la strate herbacée on trouve la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), le géranium pourpre (*Geranium robertianum*), l'Ellébore livide (*Helleborus lividus*) et le Brachypode rameux (*Brachypodium retusum*). Dans l'ensemble les pins qui composent cette formation sont âgés mais la régénération est présente au sol.

1.2.1.6 Les peuplements clairs d'adret de Pin laricio à Anthyllide faux hermannia (9530-2)

Habitat de l'étage montagnard installé sur adrets pentu, il s'agit plutôt ici de peuplements mûres de Pin laricio clairs. La strate arbustive est souvent absente ou composée de jeunes Pins, de bouleaux. La strate basse est recouvrante et composée de Genévrier nain (*Juniperus communis subsp alpina*) et d'Anthyllide (*Anthyllis hermanniae*).

Les milieux ouverts de type agro-pastoral représentent environ 151 ha, les milieux ouverts rupestres 864 ha et les milieux forestiers 263 ha.

1.2.2 Inventaire et description des espèces

Les oiseaux susceptibles d'être rencontrés dans la ZPS sont les suivants.

CLASSE	FAMILLE	ESPECE	CODE NATURA	Directive Oiseaux
OISEAUX	ACCIPITRIDES	Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	A091	Annexe I
		Autour des palombes de Corse (<i>Accipiter gentilis arizonii</i>)	A400	
		Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	A087	Annexe I
		Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	A086	
		Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>)	A076	
		Grimpereau des bois (<i>Certhia familiaris</i>)		
	CERTHIIDES			
	CORVIDES	Chocard à bec jaune (<i>Pyrrhocorax graculus</i>)		
		Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)		
		Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>)	A350	
	CUCULIDES	Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)		
	EMBERIZIDES	Bruant zizi (<i>Emberiza cirius</i>)	A377	
	FALCONIDES	Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	A096	
	FRINGILLIDES	Bec croisé des sapins (<i>Loxia curvirostra</i>)		
		Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)		
		Venturon corse (<i>Serinus corsicana</i>)	A362	
	MUSCICAPIDES	Gobe mouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	A319	
		Mésange bleue (<i>Parus caeruleus</i>)		
		Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)		
	PARIDES	Mésange noire (<i>Parus ater</i>)		
		Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	A237	
	REGULIDES	Roitelet triple bandeau (<i>Regulus ignicapillus</i>)		
	SITTIDES	Sittelle corse (<i>Sitta whiteheadi</i>)	A331	Annexe I
	STRIGIDES	Petit duc (<i>Otus scops</i>)	A214	
	SYLVIIDES	Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)		
	TROGLODITIDES	Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)		
	TURDIDES	Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)	A287	
		Merle noir (<i>Turdus merula</i>)		
		Rouge gorge (<i>Erithacus rubecula</i>)		

Les espèces retenues à l'annexe I de la Directive Oiseaux, font l'objet d'une description détaillée en [annexe 2b](#)
L'Aigle royal et le Gypaète barbu occupent les milieux ouverts, la Sittelle corse et l'Autour des palombes sous espèce cyrno-sarde les milieux forestiers.

1.2.2.1 Le Gypaète barbu

Le Gypaète barbu a un long cycle de reproduction s'étalant de novembre (apport de matériaux au nid) à début août (envol du jeune), et une très faible fécondité (maximum de 1 jeune/couple/an). Le domaine vital d'un couple de gypaète en Corse est estimé à environ 240 km² (Fasce *et al.* 1989). Ce rapace strictement charognard a la particularité d'être capable d'ingérer des os. La recherche de nourriture s'effectue dans des espaces ouverts, essentiellement ceux des étages de végétation supérieurs à 1 000 m d'altitude (montagnard, subalpin, cryo-oméditerranéen et alpin ; Gamisans 1999), et son régime alimentaire est essentiellement composé de cadavres d'ongulés sauvages et domestiques, mais aussi d'espèces de petites tailles (Thibault *et al.* 1993).

La population de Gypaète barbu en Corse a un risque d'extinction élevé (estimé à 16,5 % sur 50 ans, Bretagnolle *et al.* 2004) en raison de son isolement géographique, de son faible effectif (10 couples, 25-30 individus), et du déclin des ressources alimentaires à l'origine de la très faible productivité (0,16 jeune/couple/an, n=203) (Seguin *et al.* 2005). Les paramètres de la reproduction (taux de ponte et productivité) ont diminué significativement sur la période 1981-2007. Ils se sont stabilisés à une valeur très faible depuis 1988.

Cette diminution est due à une baisse générale de la ressource alimentaire (les os d'ongulés domestiques, caprins, ovins ou sauvages, mouflons).

La présence sur le territoire de la Haute Vallée du Fango d'un couple de Gypaète était suspectée dès le début des années 80s mais a été confirmée qu'en 2000. Le suivi annuel réalisé par le Parc naturel régional de Corse a montré que ce territoire a été occupé tous les ans par un couple d'adulte sur la période 2000-2007. Le taux de ponte et la productivité de ce couple sont respectivement de 87,5 % et 0,37 jeune/an durant la même période (Seguin com. pers.). Sur la période considérée (2000-2007) et malgré cette faible productivité, il s'agit du couple le plus productif en jeune en Corse.

Les activités humaines ont été suggérées comme un facteur important pouvant influencer le succès de la reproduction. De plus les perturbations restent un des rares facteurs qu'il est possible de contrôler grâce à une réglementation. L'effet des activités humaines a été évalué sur le comportement et le succès de la reproduction de la population de Gypaète barbu dans les Pyrénées françaises (Arroyo & Razin 2006). Les activités humaines influencent le comportement du Gypaète barbu (premièrement à travers une diminution de l'attenance du nid), mais cet effet varie en relation avec le type d'activités et la distance du nid. Les activités très bruyantes et la chasse provoquent très fréquemment l'absence d'attenance du nid, même lorsqu'elles se produisent loin du nid (distance > 1,5 km). Les randonneurs et les voitures/avions affectent seulement le comportement du gypaète barbu s'ils sont proches du nid (distance < 500-700 m). Une relation significative entre les activités humaines et le succès de la reproduction a également été mise en évidence. La probabilité d'échec de la reproduction augmente avec la fréquence des activités humaines. En particulier il y a une relation significative entre la probabilité d'échec et la fréquence des activités très bruyantes. Ces résultats impliquent des mesures conservatoires pour cette espèce, qui doivent être prises en compte dans le cadre de documents d'objectifs de ZPS.

Dans la Haute Vallée du Fango qui conserve encore une certaine population de mouflons et qui reste une vallée peu fréquentée le couple présent paraît un peu moins subir les phénomènes de fragilité que l'ensemble des autres territoires.

Document cadre :

Un « Plan national de restauration » (en cours d'élaboration), d'une durée de 10 ans, devrait être validé par le Conseil National de la Protection de la Nature en 2008. Actuellement un « Plan d'action régional » (Seguin *et al.* 2003), couvrant la période 2004-2008, précisent les principales actions préconisées pour cette espèce en Corse. L'objectif général du Plan d'action est **la conservation, à travers la diminution du risque d'extinction, de la population insulaire de Gypaète barbu**. Les objectifs spécifiques, en termes d'actions sur la population sont :

- Le contrôle de l'effectif et de la structure de la population
- Le suivi de la reproduction
- L'augmentation des ressources alimentaires sauvages et domestiques
- L'optimisation des nourrissages artificiels
- La diminution des causes de mortalité
- La préservation des sites de nidification
- La reconstitution d'une métapopulation.

La Zone de Sensibilité Majeure (ZSM) du couple de gypaète du Fango

La délimitation des périmètres de la ZSM et les mesures de gestion associées :

La zone cœur : elle est délimitée par un périmètre distant de 500 à 800 m des nids. La variabilité est liée à la topographie du site (relief...), au degré de tolérance des oiseaux et la fréquence des activités humaines à proximité des nids. La majorité des couples de gypaète sont sensibles, à l'intérieur de la zone cœur, à toutes les activités humaines même les moins bruyantes (parapente, randonnée, circulation automobile, photographie, escalade, écobuage...). En ce qui concerne les mesures de gestion au sein de la zone cœur, aucune activité humaine ne doit se dérouler durant toute l'année (protection optimale) ou durant la période de reproduction (du 1^{er} novembre au 15 août).

La zone tampon : elle est délimitée par un périmètre distant d'environ 1 000 m de la zone cœur. La variabilité est liée à la topographie du site (relief...), au degré de tolérance des oiseaux et la fréquence des activités humaines bruyantes réalisées toute l'année. La majorité des couples de gypaètes sont sensibles, à l'intérieur de la zone tampon, aux activités bruyantes (survol d'hélicoptère, exploitation forestière, tir de mine, travaux mécanisés, passage d'avions de chasse ou d'engins bruyants...). En ce qui concerne les mesures de gestion au sein de la zone tampon, les activités peu bruyantes (cf. S « zone cœur ») ne sont pas réglementées. Les mesures concernent les activités bruyantes (terrestres et aériennes), y compris la chasse en battue. Une activité bruyante ne doit pas être réalisée à moins de 1 000 m des nids toute l'année, à moins de 1 200 m des nids en période de reproduction (du 1^{er} novembre au 15 août), et à moins de 1 500 m des nids entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mai sauf si le relief peut représenter un écran sonore suffisant.

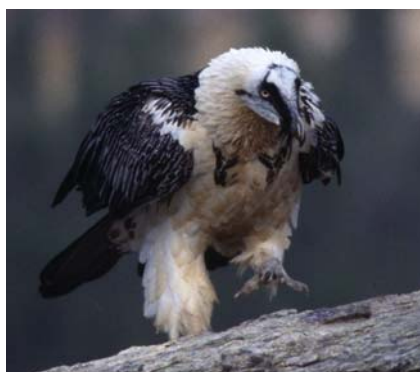
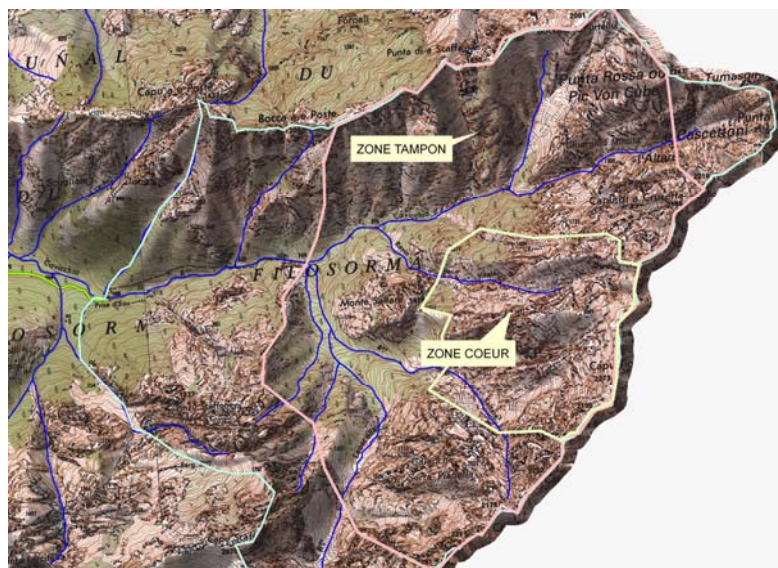


Photo PNRC J.-F. SEGUIN



Périmètre de la ZPS, limites théoriques des zone de cœur et zone tampon

1.2.2.2 L'Aigle royal

En Corse, la population de cette espèce est considérée stable. L'effectif de la population est estimé à une quarantaine de couples (Torre 1995, Seguin com. pers.) dont un dans la Haute Vallée du Fango. L'Aigle royal est un prédateur qui chasse sur les zones ouvertes de moyenne et haute montagne. L'étude du régime alimentaire de l'Aigle royal en Corse (Seguin & Thibault 1996, Seguin *et al.* 2001) a montré qu'en période de reproduction (élevage du jeune au nid) son régime est composé en moyenne de 56,6 % de mammifères, de 25,8 % d'oiseaux et de 17,5 % de reptiles (n=332 proies analysées).

Le couple élève un jeune par an qui s'envolera entre juin et août. L'espèce est sensible à la fréquentation due à l'aménagement de sites notamment pour l'escalade, au survol de son site de reproduction, et à la fermeture des milieux. On considère que le couple de la Haute Vallée ne souffre pas de problème particulier, mais aucun suivi de ce couple n'a été mis en œuvre.

Cette espèce ne fait pas l'objet d'un Plan de restauration en France.



(Photo J.-F. SEGUIN)

1.2.2.3 L'Autour des palombes

La population en Corse de l'Autour des Palombes est stable. Cependant, compte tenu de son intérêt au niveau européen, elle fait l'objet d'un projet de plan de restauration régional de la part du Parc naturel régional de Corse (THIBAUT Jean Claude, SEGUIN Jean François, TORRE José, 2002. Plan de restauration de l'Autour des Palombes cyrno-sarde en Corse. PNRC). Il propose :

- La meilleure connaissance de la répartition des couples reproducteurs et le suivi à long terme de la population
- Le maintien des habitats de l'espèce et des ressources
- L'amélioration de la situation en favorisant les bosquets d'arbres sénescents propices à l'installation et à la nidification de l'espèce.
- La sensibilisation du public et des propriétaires ou gestionnaires forestiers vis-à-vis des contraintes.

En termes d'habitat, s'agissant généralement de vieille fûtaie de Pin laricio ou de chêne vert, les biologistes définissent quatre zones concentriques:

- L'arbre porteur du nid qui doit être préservé
- Le site de nidification d'une superficie de 6 à 15 hectares autour du nid ne doit connaître que des travaux forestiers limités (sécurité) et hors période de nidification, d'éducation et d'envol des jeunes soit uniquement d'août à mars.
- La zone familiale d'émancipation d'une superficie de 50 à 240 ha dans laquelle les travaux forestiers doivent intégrer la prise en compte d'îlots de vieillissement, de trouées naturelles et d'irrégularisation de peuplements.
- Le domaine vital, d'une superficie de 2 000 à 4 000 ha dans lequel il est préconisé de conserver des zones de chablis (sites de dépeçage des proies) et des chandelles pour les activités de repos, de toilette, de surveillance du nid et de chasse.

En Haute vallée du Fango, la présence d'un couple au moins est probable (nids repérés).



Photo PNRC R MAUPERTUIS

1.2.2.4 La Sittelle de Corse

La Sittelle de Corse est l'emblème de l'avifaune insulaire. Oiseau inféodé aux peuplements âgés de Pin laricio dont les graines constituent l'essentiel de son alimentation, en particulier en période hivernale, elle est sédentaire et occupe dans ce type d'habitat un territoire d'une superficie de 3 à 10 hectares. Elle fait, comme l'Autour, l'objet d'un suivi par le PNRC, en particulier dans la vallée du Fango dans le cadre d'un plan de restauration (THIBAULT Jean Claude, SEGUIN Jean François, NORRIS Kevin, 2000. Plan de restauration de la Sittelle corse. PNRC).

La description et les comptages effectués de cette espèce endémique sont fournis en [annexe 2b](#). La Haute vallée du Fango (Cavicchia) recèlerait de 9 à 16 couples estimés.



Photo PNRC JC THIBAULT

Il ressort de l'étude citée que l'habitat optimal de l'espèce serait une mosaïque végétale composée notamment de futaie à deux étages où le pin domine le pin ou les feuillus en sous étage. Dans cette futaie il est nécessaire de trouver de vieux arbres, des arbres morts plus ou moins gros qui servent de nichoirs à la sittelle.

Dans le cadre du plan de restauration de la sittelle, une nouvelle étude a permis de préciser les exigences de l'espèce en matière d'habitat.

Ainsi, il apparaît que les arbres de diamètres à 1,30m inférieurs à 50cm sont défavorables mais ceux de diamètres supérieurs à 80 cm sont très favorables à la Sittelle. Par ailleurs la proportion de feuillus doit être inférieure à 50% pour trouver la sittelle et les feuillus doivent occuper plutôt le sous-étage. Enfin, son territoire peut être schématisé comme une aire de superficie d'environ 3 ha et comprenant au moins 24 gros pins d'au moins 80 cm de diamètre distants d'une trentaine de mètres environ. Ce territoire comprendra des chandelles ou des arbres morts branchus d'au moins 40 cm de diamètre susceptibles d'accueillir le nid et éloignés de moins de 20 mètres d'un bouquet d'arbres (risque de prédation par l'épervier ou le geai).

2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES

2.1 LE TOURISME

La description détaillée des activités touristiques de la Vallée du Fango figure au DOCOB déjà cité. La Haute vallée quant à elle ne fait pas l'objet d'une exploitation touristique. Elle est desservie par le bas, par la piste menant à la prise d'eau de la Cavicchia ainsi que par quelques sentiers de transhumance ou de chasse utilisés seulement par quelques autochtones. Ces sentiers n'ont, en effet, pas fait l'objet d'une réhabilitation par le Parc naturel régional de Corse. Compte tenu de son relief difficile, peu de randonneurs s'y rendent. La haute vallée est donc dans l'ensemble peu fréquentée, même en saison touristique. Il faut noter cependant qu'avec le développement de la randonnée en hélicoptère, des nuisances pour les espèces y vivant sont à craindre.

2.2 LES ACTIVITES FORESTIERES

Cette partie de la forêt communale indivise du Filosorma ne fait pas l'objet d'exploitation forestière. Par ailleurs, le projet d'aménagement proposé aux communes du Niolo, propriétaires, n'a pas été approuvé par elles. Il ne prévoyait pas la réalisation d'infrastructures ni de récolte. Il en découle une « naturalisation de la forêt » avec des peuplements clairs et vieillis et des tâches de régénération plutôt favorables aux espèces d'oiseaux forestiers. En revanche, le document d'aménagement mettait en exergue le potentiel touristique de la forêt en proposant une mise en valeur du sentier de Maghine, le long de la rivière de Bocca Bianca conduisant à Bocca di Stagnu, dans la vallée située au nord de celle qui nous concerne mais sans la toucher.

2.3 LA CHASSE

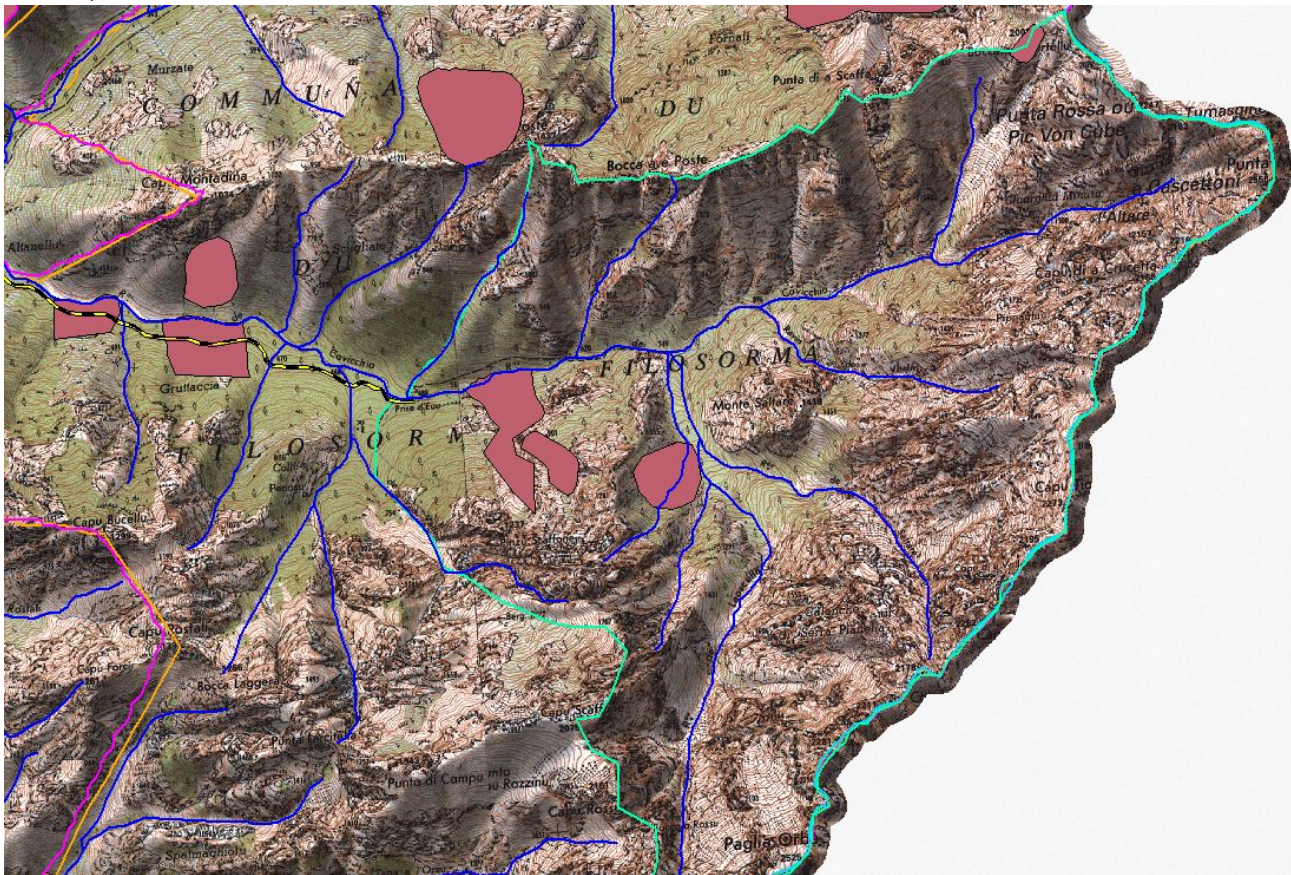
Quelques battues hivernales au sanglier sont organisées par les villageois, mais, en raison de la difficulté d'accès au site, leur nombre et la pression de chasse restent limités.

2.4 LA PECHE

Les berges de la Cavicchia sont fréquentées en été par quelques pêcheurs sans que cela ne constitue une cause de dérangement avérée pour les espèces présentes.

2.5 L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

La haute vallée du Fango n'est fréquentée que par les animaux des quelques éleveurs qui pratiquent un élevage bovin extensif.



RPG 2006 Source DDAF2B Fonds IGN SCAN25

2.6 LES AUTRES PROBLEMATIQUES INHERENTES AUX ACTIVITES HUMAINES

2.6.1 Le foncier

On trouvera dans le DOCOB « Rivière et vallée du Fango » un résumé de l'historique du foncier dans la vallée. Contentons-nous ici de dire que le foncier de la ZPS appartient en indivision aux cinq communes du NIOLO et que, selon le Code forestier, il est nécessaire de constituer un syndicat de gestion forestière avant d'en envisager la gestion. Le projet d'aménagement sans suite prévoyait déjà cette hypothèse en proposant d'associer aussi la commune administrative de Manso sur laquelle sont sis les terrains au syndicat.

2.6.2 Les incendies

Le DOCOB « Rivière et vallée du Fango » détaille largement la problématique des incendies dans la vallée. Retenons que pour la Haute Vallée du Fango, le nombre de feux est peu important mais le risque existe en saison estivale, soit par des phénomènes de foudre à proximité des lignes de crête qui peuvent frapper de vieux arbres qui se consumeront longtemps et pourront constituer un vecteur éventuel de propagation lors de l'occurrence de phénomènes venteux, soit par des écobuages localisés visant à réduire la reforestation naturelle qui suit l'abandon des zones de parcours pour y permettre à nouveau le pacage.

3 HIERARCHISATION DES ENJEUX ET PROPOSITIONS DE GESTION

3.1 UNE HIERARCHISATION EN FONCTION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Du fait de l'inscription des espèces d'oiseaux évoquées à l'annexe I de la Directive Oiseaux, c'est la valeur patrimoniale de ces espèces qui nous conduit à établir les enjeux et propositions de gestion. Il n'y a pas, par ailleurs d'incompatibilité entre le maintien de l'une ou l'autre des espèces évoquées.

3.2 PROPOSITIONS DE GESTION ET FICHES ACTIONS.

3.2.1 Méthode

L'élaboration des propositions de gestion et des fiches actions a été réalisée à partir du travail du Groupe technique Forêt constitué pour l'élaboration du DOCOB « Rivière et vallée du Fango » qui s'est saisi de la prévention des incendies dans la vallée, du suivi et de la protection de la faune et de la gestion de la forêt. Et plus particulièrement des propositions du Parc naturel régional de Corse (JF SEGUIN, JC THIBAUT) et de l'ONF (G PEYROT).

Bien que s'agissant d'un site peu perturbé, l'espèce prioritaire retenue, le Gypaète barbu est en difficulté.

Si l'on veut mettre en œuvre des mesures de sauvegarde appropriées, il s'agit en premier lieu d'établir une gestion du site avec un organisme responsable et un document de gestion, soit, les communes du Niolo propriétaires du foncier et l'ONF gestionnaire au titre du régime forestier.

En second lieu, il est nécessaire de suivre et de connaître mieux les espèces concernées, ce faisant certaines actions existent déjà dans le cadre de plans de restauration en cours (Sittelle, Autour) ou à venir (Gypaète), menées essentiellement par le Parc naturel régional de Corse.

Il s'agit ensuite de maintenir ou améliorer les habitats d'espèces en y associant les acteurs locaux, qu'il s'agisse des milieux ouverts du subalpin favorables au Gypaète et à l'Aigle royal où certains éleveurs de la vallée pourraient envisager de reprendre les anciens chemins de transhumance, ou des milieux forestiers du supra-méditerranéen ou du montagnard favorables à la Sittelle ou à l'Autour où les forestiers peuvent créer les conditions optimales de vie de ces espèces en y réalisant certains travaux comme des éclaircies, une irrégularisation des peuplements, la création de clairières. Ces travaux moins prioritaires nécessitent cependant la mobilisation des propriétaires fonciers et du gestionnaire de la forêt.

Il y a lieu encore de faire connaître aux socio-professionnels du tourisme et au grand public la fragilité des habitats et des espèces par une information adaptée valant prévention. C'est un travail de prévention susceptible d'être dévolu au Parc naturel régional de Corse.

Enfin il faut limiter le survol de la ZPS par les aéronefs pendant la période de reproduction de nidification et d'envol des espèces. Il s'agit d'un travail de sensibilisation des socio professionnels détenteurs d'hélicoptères, qui peut être mené conjointement par le PNRC et la DIREN.

Les fiches actions suivantes en découlent :

- **Fiche action 1** : Aménagement de la FC indivise du Filosorma par un syndicat de gestion à créer
- **Fiche action 2** : Création de la réserve biologique dirigée de la Cavicchia ayant pour limites celles de la ZPS
- **Fiche action 3** : Suivi patrimonial de l'Aigle royal
- **Fiche action 4** : Suivi patrimonial du Gypaète barbu
- **Fiche action 5** : Suivi patrimonial de l'Autour des palombes
- **Fiche action 6** : Suivi patrimonial de la population de Sittelle
- **Fiche action 7** : Conservation et amélioration des milieux ouverts
- **Fiche action 8** : Conservation et amélioration des milieux forestiers
- **Fiche action 9** : Information des usagers
- **Fiche action 10** : Limitation du survol de la ZPS

3.2.2 Fiches actions

Fiche action n°1

Intitulé	Mise en place d'une gestion durable de la FC indivise du Filosorma
Objectif (espèce, habitat cible, état de conservation)	Les pelouses des hautes montagnes corses (6170) Les éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (8110) La végétation chasmophytique des pentes rocheuses (8220) La yeuseraie corse à <i>Galium scabrum</i> (9340) Les peuplements supra méditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente (9530-1) Les peuplements supra méditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente (9530-1)
Résultats attendus	Conservation et amélioration des habitats concernés
Périmètre d'application	Forêt communale indivise du Filosorma
Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Document d'aménagement de la forêt
Engagements rémunérés	Néant
Coût de la mesure	Néant
Montant de l'aide	Néant
Durée et modalités de versement de l'aide	Néant Néant
Points de contrôle sur place	Limites de la FC
Indicateurs de suivi	Création du syndicat de gestion
Indicateurs d'évaluation	Document d'aménagement de la forêt
Maître d'ouvrage	Syndicat intercommunal de gestion forestière à créer
Maître d'œuvre	ONF
Financement	Néant

Fiche action n°2	
Intitulé	Création de la réserve biologique dirigée de la Cavicchia
Objectif (espèce, habitat cible, état de conservation)	Aigle royal, Gypaète barbu, Autour des palombes, Sittelle corse Les pelouses des hautes montagnes corses (6170) Les éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (8110) La végétation chasmophytique des pentes rocheuses (8220) La yeuseraie corse à Galium scabrum (9340) Les peuplements supra méditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente (9530-1) Les peuplements supra méditerranéens de Pin laricio de Corse à Bruyère arborescente (9530-1)
Résultats attendus	Amélioration des habitats des oiseaux et suivi scientifiques des espèces
Périmètre d'application	Forêt communale indivise du Filosorma ZPS de la Haute vallée du Fango
Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Conventions scientifiques ONF Université de Corse PNRC
Engagements rémunérés	Cartographie précise des peuplements forestiers et des milieux ouverts
Coût de la mesure	A chiffrer
Montant de l'aide	A chiffrer
Durée et modalités de versement de l'aide	cf modalités des aides MEDA-OEC
Points de contrôle sur place	Néant
Indicateurs de suivi	Arrêté de création de la réserve
Indicateurs d'évaluation	Publications ou restitutions
Maître d'ouvrage	ONF
Maître d'œuvre	Divers organismes scientifiques
Financement	UE, Etat, CTC

Fiche action n°3	
Intitulé	Suivi patrimonial de l'Aigle royal
Objectif (espèce, habitat cible, état de conservation)	Aigle royal
Résultats attendus	Etat de conservation du couple
Périmètre d'application	ZPS de la Haute vallée du Fango
Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	
Engagements rémunérés	Suivi
Coût de la mesure	A chiffrer
Montant de l'aide	A chiffrer
Durée et modalités de versement de l'aide	Cf modalités de financement des crédits MEDA
Points de contrôle sur place	ZPS de la Haute vallée du Fango
Indicateurs de suivi	Nombre de visites
Indicateurs d'évaluation	Compte rendu de visite
Maître d'ouvrage	PNRC
Maître d'œuvre	PNRC
Financement	MEDA

Fiche action n°4	
Intitulé	Suivi patrimonial du Gypaète barbu
Objectif (espèce, habitat cible, état de conservation)	Gypaète barbu
Résultats attendus	Etat de conservation du couple
Périmètre d'application	ZPS de la Haute vallée du Fango
Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	
Engagements rémunérés	Suivi
Coût de la mesure	A chiffrer
Montant de l'aide	A chiffrer
Durée et modalités de versement de l'aide	Cf modalités de financement des crédits MEDA
Points de contrôle sur place	ZPS de la Haute vallée du Fango
Indicateurs de suivi	Nombre de visites
Indicateurs d'évaluation	Compte rendu de visite
Maître d'ouvrage	PNRC
Maître d'œuvre	PNRC
Financement	MEDA Plan de restauration national du Gypaète barbu

Fiche action n°5	
Intitulé	Suivi patrimonial de l'Autour des palombes
Objectif (espèce, habitat cible, état de conservation)	Autour des palombes
Résultats attendus	Etat de conservation du couple
Périmètre d'application	ZPS de la Haute vallée du Fango
Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	
Engagements rémunérés	Suivi
Coût de la mesure	A chiffrer
Montant de l'aide	A chiffrer
Durée et modalités de versement de l'aide	Cf modalités de financement des crédits MEDA
Points de contrôle sur place	ZPS de la Haute vallée du Fango
Indicateurs de suivi	Nombre de visites
Indicateurs d'évaluation	Compte rendu de visite
Maître d'ouvrage	PNRC
Maître d'œuvre	PNRC
Financement	MEDA Plan de restauration de l'Autour des palombes en Corse

Fiche action n°6	
Intitulé	Suivi de la population de Sittelle de Corse
Objectif (espèce, habitat cible, état de conservation)	Sittelle de Corse
Résultats attendus	Etat de conservation de la population
Périmètre d'application	ZPS de la Haute vallée du Fango
Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	
Engagements rémunérés	Suivi
Coût de la mesure	A chiffrer
Montant de l'aide	A chiffrer
Durée et modalités de versement de l'aide	Cf modalités de financement des crédits MEDA
Points de contrôle sur place	ZPS de la Haute vallée du Fango
Indicateurs de suivi	Nombre de visites
Indicateurs d'évaluation	Compte rendu de visite
Maître d'ouvrage	PNRC
Maître d'œuvre	PNRC
Financement	MEDA Plan de restauration de la Sittelle de Corse

Fiche action n°7	
Intitulé	Conservation et amélioration des milieux ouverts
Objectif (espèce, état de conservation)	Aigle royal Gypaète barbu
Résultats attendus	Maintien et amélioration des conditions de vie des espèces concernées
Périmètre d'application	ZPS de la Haute Vallée du Fango
Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	
Engagements rémunérés	Remise en état du sentier de transhumance, Brûlage dirigé sur aulnes nains et genévriers nains Equipements pastoraux nécessaires à la pratique de la transhumance Entretien par le pâturage estival de la zone traitée
Coût de la mesure	A CHIFFRER en fonction des superficies et des équipements nécessaires à déterminer
Montant de l'aide	cf modalités des contrats Natura 2000 du FEADER
Durée et modalités de versement de l'aide	Sur travaux réalisés Voir modalités de versement des crédits MEDA/OEC/FEADER
Points de contrôle sur place	Sentier de transhumance Brûlage dirigé en parcelle 19C
Indicateurs de suivi	Surface réalisée
Indicateurs d'évaluation	Suivi des couples de Gypaète et d'Aigle royal
Maître d'ouvrage	Eleveurs transhumants détenteurs de baux sur les terrains communaux
Maître d'œuvre	ONF PNRC
Financement	DIREN- OEC

Fiche action n°8	
Intitulé	Conservation et amélioration des milieux forestiers
Objectif (espèce, état de conservation)	Autour des palombes Sittelle de Corse
Résultats attendus	Maintien et amélioration des conditions de vie des espèces concernées
Périmètre d'application	ZPS de la Haute Vallée du Fango
Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	
Engagements rémunérés	Eclaircies, création de clairières, irrégularisation de peuplements, maintien d'arbres morts ou d'îlots de sénescence et tous travaux forestiers nécessaires en forêt de chênes verts ou de pins laricio.
Coût de la mesure	A CHIFFRER en fonction des superficies nécessaires à déterminer
Montant de l'aide	cf modalités des contrats Natura 2000 du FEADER
Durée et modalités de versement de l'aide	Sur travaux réalisés Voir modalités de versement des crédits MEDA/OEC/FEADER
Points de contrôle sur place	Superficies traitées
Indicateurs de suivi	Surface réalisée
Indicateurs d'évaluation	Suivi du couple d'Autour et de la population de Sittelle
Maître d'ouvrage	Syndicat intercommunal de gestion forestière
Maître d'œuvre	ONF PNRC
Financement	DIREN- OEC

Fiche action n°9	
Intitulé	Information des usagers
Objectif (espèce, état de conservation)	Aigle royal Gypaète barbu Autour des palombes Sittelle de Corse
Résultats attendus	Maintien et amélioration des conditions de vie des espèces concernées
Périmètre d'application	ZPS de la Haute Vallée du Fango
Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	
Engagements rémunérés	Panneaux d'information, déviation du sentier touristique vers la vallée de Bocca bianca (chemin de Maghine) ,signalétique au confluent de la Cavicchia et de la Bocca bianca
Coût de la mesure	A CHIFFRER en fonction des superficies nécessaires à déterminer
Montant de l'aide	cf modalités des contrats Natura 2000 du FEADER
Durée et modalités de versement de l'aide	Sur travaux réalisés Voir modalités de versement des crédits MEDA/OEC/FEADER
Points de contrôle sur place	Emplacement de la signalétique
Indicateurs de suivi	Nombre de visiteurs touchés
Indicateurs d'évaluation	Suivi des couples d'Aigle royal, de Gypaète, d'Autour et de la population de Sittelle
Maître d'ouvrage	PNRC
Maître d'œuvre	ONF PNRC
Financement	DIREN- OEC

Fiche action n°10	
Intitulé	Limitation du survol de la ZPS
Objectif (espèce, état de conservation)	Aigle royal Gypaète barbu Autour des palombes Sittelle de Corse
Résultats attendus	Maintien et amélioration des conditions de vie des espèces concernées
Périmètre d'application	ZPS de la Haute Vallée du Fango
Modalités de l'opération	
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Conventions avec les sociétés d'hélicoptères visant à limiter le survol de la zone pendant les périodes de reproduction, nidification et envol des espèces concernées.
Engagements rémunérés	Néant
Coût de la mesure	Néant
Montant de l'aide	Néant
Durée et modalités de versement de l'aide	Néant
Points de contrôle sur place	ZPS
Indicateurs de suivi	Conventions signées
Indicateurs d'évaluation	Suivi des couples d'Aigle royal, de Gypaète, d'Autour et de la population de Sittelle
Maître d'ouvrage	DIREN
Maître d'œuvre	PNRC
Financement	Néant

4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 Habitats

4.1.1 A Cartographie des habitats

(cf CD-ROM)

4.1.2 B Fiches des habitats d'intérêt communautaire

(cf CD-ROM)

4.2 ANNEXE2 Espèces

4.2.1 A Fiches des espèces oiseaux d'intérêt communautaire

(cf CD-ROM)

4.2.2 B Comptage Sittelle PNRC

(cf CD-ROM)

4.3 ANNEXE 3 Bibliographie

ARROYO B & RAZIN M 2006 Effect of Human activities on Bearded Vulture behaviour and breeding success in the French Pyrenees. *Biological Conservation* 128 : 276-284.

BRETAGNOLLE V., INCHAUSTI P., SEGUIN J.-F. & THIBAUT J.-C. 2004 Evaluation of the extinction risk and of conservation alternatives for a very small insular population : the Bearded Vulture *Gypaetus barbatus* in Corsica. *Biological Conservation* 120 : 19-30.

DIDIER A., ARTHUR C. & BARTOLI M. 2002 Influence des perturbations sur le comportement reproducteur du gypaète barbu, *Gypaetus barbatus* : suivi de cinq couples dans le Parc national des Pyrénées. pp 101-112. In *Actes du colloque international « Conservation des populations de Gypaète barbu »*, Tende (France), 20-22 juin 2002.

SEGUIN J.-F. & THIBAUT J.-C. 1996 Ajustement de l'alimentation de l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) à la disponibilité saisonnière des proies pendant la période de reproduction en Corse. *Revue Ecologie (Terre Vie)* 51 : 329-339.

SEGUIN J.-C., TORRE J. & THIBAUT J.-C. 2003 *Plan d'action pour la conservation de la population insulaire de Gypaète barbu (Gypaetus barbatus) de Corse*. Parc naturel régional de Corse.

SEGUIN J.-F., THIBAUT J.-C., TORRE J., BAYLE P. & VIGNE J.-D. 2001 The diet of young Golden Eagles *Aquila chrysaetos* in Corsica: foraging in a man-made mammal fauna. *Ardea* 89 (3), 527-535.

SEGUIN J.-F., TORRE J., THIBAUT J.-C., HUGOT L. & BRETANOLLE V. 2005 Evolution de la population de Gypaète barbu *Gypaetus barbatus* de Corse au cours des 25 dernières années : répartition, effectif, reproduction, et ressources alimentaires. *Trav. Sci. Parc Nat. Rés. Nat. Corse* 65 : 5-16.

THIBAUT J.-C., SEGUIN J.-F. & TORRE J. 2002. *Plan de restauration de l'Autour des Palombes cyrno-sarde en Corse*. Parc naturel régional de Corse.

THIBAUT J.-C., SEGUIN J.-F. & NORRIS K. 2000. *Plan de restauration de la Sittelle corse*. Parc naturel régional de Corse.

TORRE J. 1995 L'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) en Corse : répartition et biologie de la reproduction. *Trav. Sci. Parc Nat. Rés. Nat. Corse* 51 : 87-90.

THIBAUT J.-C & CLAVREUL D. *Acelli di Corsica* Parc naturel régional de Corse Editions Albiana novembre 2006.

VILLARD P, BESNARD A, PRODON R, THIBAUT JC, *Choix de l'habitat par la Sittelle corse dans les forêts de production* Ephe PNRC 2006 commande DIREN Corse 2005.